## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Commune de Rieux-en-Cambrésis

Demande d'autorisation environnementale (code de l'environnement)

\_\_\_\_\_

NOREADE SIDEN-SIAN a déposé un dossier d'autorisation environnementale portant sur la reconstruction de la station d'épuration intercommunale et stockage de boues.

Le projet consiste en la reconstruction de la station d'épuration (STEP) intercommunale, avec construction d'une entité de déshydratation et de stockage des boues.

Par arrêté préfectoral, cette demande est soumise à une enquête publique départementale du :

## lundi 17 juin – 9h00 au lundi 1er juillet 2024 – 17h30 inclus

Le public pourra prendre connaissance du dossier en version papier au sein de la mairie de Rieux-en-Cambrésis, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le public pourra formuler ses observations qui seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible et téléchargeable sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique « Action de l'État / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Dossiers d'enquête publique »).

Un accès gratuit au dossier informatique est également garanti, sur rendez-vous, dans les bureaux de la DDTM du Nord (Cité administrative Marianne – boulevard de Strasbourg - 59000 Lille – ddtm-pe@nord.gouv.fr).

Le dossier d'enquête publique est composé du dossier de demande d'autorisation environnementale et de l'avis du SAGE Escaut.

Le commissaire-enquêteur, monsieur Jean-Paul DEFOORT, hydrogéologue, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates, horaires et lieux figurant ci-après :

- Lundi 17 juin de 9h00 à 12h00
- Lundi 1er juillet de 14h30 à 17h30

Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à monsieur le commissaireenquêteur :

- · par courrier à l'adresse suivante : mairie de Rieux-en-Cambrésis place Roger Salengro 59277 Rieux-en-Cambrésis avec la mention « STEU de Rieux »
- · en envoyant un courriel avec comme titre « Enquête publique STEU Rieux-en-Cambrésis», à l'adresse : ddtm-see-participation-public@nord.gouv.fr.

## Pendant toute la durée de l'enquête :

· les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites et orales reçues par le commissaire enquêteur sont consultables au siège de l'enquête ainsi que dans les meilleurs délais sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique « Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Dossiers d'enquête publique »).

Toute information complémentaire relative au projet pourra être obtenue auprès de monsieur Mathieu VANWYNSBERGHE - mail : m.vanwynsberghe@noreade.fr qui est l'interlocuteur de ce dossier au sein de NOREADE SIDEN-SIAN.

Après enquête publique, le rapport et les conclusions motivées émis par le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans la mairie précitée, ainsi qu'en DDTM, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête et seront publiés sur le site « Les services de l'État dans le Nord » (www.nord.gouv.fr, rubrique « Action de l'État / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur »).

À l'issue de l'enquête publique, le préfet du Nord pourra accorder l'autorisation environnementale de l'opération, tenant lieu d'autorisation au titre de l'article L.214-3 I du code de l'environnement.